

Conseiller ou conseillère Loi sur les architectes

Salaire annuel de 63 000 \$ à 80 000 \$

Votre mandat

À titre de conseiller ou conseillère – Loi sur les architectes vous jouerez un rôle pivot pour la protection du public et la promotion de saines pratiques au sein de l'Ordre, et vous pourrez :

- répondre aux demandes d'information relatives à la Loi sur les architectes et accompagner les municipalités dans l'application de celle-ci;
- sensibiliser et informer les publics cibles quant à l'application de la Loi sur les architectes;
- engager les procédures requises en cas d'infraction à la Loi sur les architectes (exercice illégal).

Au sein de l'équipe de la direction des affaires juridiques, vous serez responsable des projets et programme de prévention liés à l'application de la Loi sur les architectes, en effectuant les tâches suivantes :

- animer des séances d'information auprès des donneurs d'ouvrage et participer à divers événements à titre de représentant de l'OAQ;
- en collaboration avec le directeur des affaires juridiques, contribuer à l'amélioration continue du service;
- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du plan d'action annuel ainsi qu'à la rédaction du rapport annuel;
- réaliser toutes autres tâches connexes assignées par la direction des affaires juridiques.

Notre proposition

En choisissant l'Ordre comme employeur, vous aurez accès à :

- un milieu de travail dynamique et humain qui est ouvert à la diversité et aux nouvelles idées;
- la collaboration d'une équipe multidisciplinaire;
- des occasions de développement de vos compétences;
- des bureaux esthétiques et confortables;
- la conciliation travail-vie personnelle;
- de bons avantages sociaux;
- un milieu qui valorise le développement durable;
- bien d'autres choses encore...

La personne recherchée possède :

- une formation en droit, en architecture, en urbanisme ou toute formation académique pertinente;
- au moins trois années d'expérience pertinente;
- une formation en enquête et investigation (un atout);
- une bonne maîtrise du langage juridique et réglementaire et de l'intérêt pour la pratique de l'architecture;
- une forte capacité à résoudre des problèmes efficacement;
- une grande rigueur intellectuelle, un esprit d'analyse et de synthèse, de la résilience et un jugement critique;
- de bonnes habiletés de communication et une excellente maîtrise du français (écrit et parlé) et de l'anglais (un atout);
- une connaissance des logiciels de la suite Office et des outils de bureautique;
- de l'autonomie, un esprit d'équipe et une forte éthique professionnelle.

Vous aimeriez changer de perspective

Vous souhaitez mettre votre professionnalisme et votre dynamisme au service du public et de la communauté architecturale tout en évoluant dans un milieu de travail sain, dynamique et humain ? Alors, joignez-vous à l'équipe de l'Ordre des architectes du Québec !



Vous avez envie de changer de perspective ?

Transmettez-nous votre candidature au plus tard le 14 janvier 2022, par courriel, à l'attention de Nathalie Thibert, directrice de l'administration et des ressources humaines, à nthibert@oaq.com.